

OBJET : (632) OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A TITRE GRATUIT POUR LES EXPOSANTS, LORS DU « PRINTEMPS A SANNOIS »

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE SIX MARS,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 21 février, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIER EVEQUE,
M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE,
Mme CAPBLANC
Adjoints
M. FABRE, Mme AUBIN, Mme FAUCONNIER,
M. BOULIGNAC, Mme RICARD, Mme HELT,
M. PERRET, M. BOISCO
Le nombre de conseillers en exercice est de 35
Conseillers Délégués
M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND,
M. FLEURIER, Mme RODRIGUEZ et Mme JACQUET-LEGER
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. SAGBOHAN	à	M. WILLIOT
Mme QUEYRAT MAUGIN	à	Mme TROUZIER EVEQUE
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme TOUMI	à	Mme ABDELOUHAB

ABSENTE EXCUSEE : Mme CHRISTIN

ABSENTS : M. PONCHEL, Mme SAIDI, M. LEGUEIL, M. LAMARCHE et M. ZAMBUJO

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOULIGNAC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du *11 mars 2025*

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - *2025-03-06* - DL2025 - *16* - *DE*

Publiée le *12 mars 2025*



Pour le Maire
Par délégation
Directrice Générale des Services

C. NOUAILHETAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025/16 du 6 mars 2025

OBJET : (632) OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A TITRE GRATUIT POUR LES EXPOSANTS, LORS DU « PRINTEMPS A SANNOIS »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21,

Considérant que la Ville de Sannois organise le « Printemps à Sannois » le samedi 5 avril 2025 de 10h à 17h,

Considérant la volonté de la Ville d'associer l'ensemble des exposants à l'animation de cette journée.

Considérant qu'il convient d'autoriser l'occupation du domaine public pour les exposants qui installeront gratuitement leurs stands dans le square Jean Mermoz, le samedi 5 avril 2025 de 10h à 17h à l'occasion du « Printemps à Sannois ».

Vu l'avis des IIIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) pour : 29

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser l'occupation du domaine public à titre gratuit pour les exposants installés dans le square Jean Mermoz, le samedi 5 avril 2025 de 10 heures à 17 heures à l'occasion du « Printemps à Sannois ».

Article 2 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

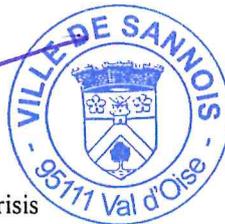
AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Gabriel BOULIGNAC
Conseiller municipal
délégué aux fêtes et cérémonies